

Angers, le 07 octobre 2020

L'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale de Maine-et-Loire

A

Messieurs et Mesdames les enseignants (es) des classes de CM2 et des classes à cours multiple comportant le niveau CM2
Ecoles publiques et privées sous contrat,

S/c de Messieurs et Mesdames et les Inspecteurs (trices) s de l'Éducation Nationale

Objet : Le Parlement des enfants – année scolaire 2020-2021

Références :

<http://eduscol.education.fr/cid61492/le-parlement-des-enfants.html>

<http://www.parlementdesenfants.fr/>

<https://www.dsden49.ac-nantes.fr/vie-pedagogique/actions-educatives/parlement-des-enfants/>

Messagerie :

parlement-enfants49@ac-nantes.fr

Organisé conjointement par l'Assemblée nationale et le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse depuis 1994, **le Parlement des enfants** permet à des élèves de CM2 de participer à un exercice démocratique original et d'une grande valeur pédagogique, en travaillant avec leur enseignant à l'élaboration d'une proposition de loi sur un thème de société annuel.

Cette opération favorise la compréhension du sens et des symboles de la République ainsi que des raisons de l'obéissance aux règles et à la loi dans une démocratie. En participant à la construction d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement, cette action s'inscrit pleinement dans **le parcours citoyen de l'élève**. Le thème de la 24^{ème} édition porte sur « **L'alimentation durable et équilibrée** ».

Toutes les classes de CM2 des écoles publiques ou privées sous contrat peuvent se porter candidates, y compris les classes à plusieurs niveaux comportant un CM2. Deux classes peuvent être sélectionnées par circonscription législative. Les enseignants(es) pourront aussi se rapprocher du (de la) député(e) de leur circonscription électorale.

Les **modalités de participation** - règlement, calendrier, liste des députés selon leur circonscription législative, carte des circonscriptions du premier degré, formulaire de candidature sont à télécharger sur le site web de la DSDEN.

Je vous invite à prendre note des dates suivantes :

- **16 novembre 2020** : date limite de déclaration de candidature à la DSDEN.
- **18 novembre 2020** : mise en ligne de la documentation pédagogique proposée par l'Assemblée Nationale et le ministère.
- **15 janvier 2021** : date limite d'envoi d'une proposition de loi par classe à la DSDEN.
- **Du 8 au 19 mars 2021** : sélection par le jury académique de la meilleure proposition de loi de l'académie.
- **3 mai 2021** : sélection par le jury national des cinq meilleures propositions de loi.
- **Du 20 au 31 mai 2021** : élection par l'ensemble des classes participant à l'opération de la proposition de loi du Parlement des enfants.
- **15 juin 2021** : réception des quatre classes finalistes par l'Assemblée Nationale. Récompense de la classe lauréate.

Je vous remercie de l'intérêt que vous porterez à cette action d'éducation à la citoyenneté.

L'Inspecteur d'académie



Benoît DECHAMBRE

DE2D – Suivi des
Écoles et des Établissements

Affaire suivie par

Patricia M'BENGUE

Tél : 02 41 74 34 67

parlement-enfants49@ac-nantes.fr

2020/2021. SH.092

Cité Administrative

15 bis rue Dupetit Thouars
49047 ANGERS CEDEX